

Madame, Monsieur,

La réforme actuelle vous permet désormais de verser directement le solde de votre taxe d'apprentissage (soit 13% de la TA) à l'établissement et/ou à la formation de votre choix, sans passer par un opérateur de compétences.

L'UFR Sciences Exactes et Naturelles (Université de Reims Champagne-Ardenne) est un acteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous proposons une offre de formation pluridisciplinaire aux niveaux Bac +3 (13 Licences et Licences Professionnelles), Bac +5 (12 Masters) et Doctorat. À ce titre, nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage.

En choisissant l'UFR Sciences Exactes et Naturelles, vous contribuez directement à la formation de vos futurs collaborateurs.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle nous permettant d'investir dans des équipements scientifiques et technologiques performants, de développer des approches pédagogiques innovantes, au bénéfice d'une formation professionnelle visant à l'excellence opérationnelle.

Nos objectifs : être au plus près des attentes de nos partenaires industriels et économiques, répondre aux besoins en compétences des branches professionnelles, développer la professionnalisation de nos étudiants, vos futurs collaborateurs.

Vous trouverez joint au présent courrier un formulaire de promesse de versement à compléter et à nous renvoyer **avant le 31 mai 2020**. Nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour répondre à toute question éventuelle. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

Contact : Tamar BALAN
taxe-apprentissage-sen@univ-reims.fr
Tél : 03 26 91 83 28

UFR SEN – Campus Moulin de la Housse
Chemin des Rouliers – BP 1039
51687 Reims Cedex 2.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à notre établissement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Georges DURRY



Directeur de l'UFR Sciences Exactes et
Naturelles

